

Bettborn, le 17 mai 2023

AVIS

Autorisation cours d'eau

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune Préizerdaul que par arrêté N° EAU/AUT/23/0182 du 26 avril 2023 du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Creos Luxembourg sa a obtenu l'autorisation pour la traversée d'un affluent du cours d'eau « Roudbach » par des tuyaux basse et moyenne tension et un tuyau de réserve Smartgrid à Platen.

Conformément à l'article 24, &2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, la présente est affichée pendant 40 jours à la maison communale où le public peut prendre inspection de la décision et des plans afférents.

pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

le secrétaire communal



le bourgmestre,